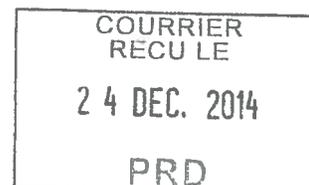




MBLAINVILLE
arrondissement de l'Oise
Département de Beauvais
Canton de Méru

AMBLAINVILLE le, mercredi 17 décembre 2014

PRD
Monsieur BONNEVILLE
8, rue Lamennais
75008 PARIS



OBJET: projet de plateforme industrielle ZAC « les Vallées »

N/Réf. 366.17.12.14/MR/JV

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 16 décembre 2014 relative à la demande d'autorisation d'exploiter un nouveau site logistique dans la ZAC « les Vallées » à AMBLAINVILLE, et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (conformément à l'article R 512-6, alinéa 7 de la partie réglementaire du code de l'environnement (livre V – titre 1^{er} – chapitre II du 16 octobre 2007).

Nous n'avons pas pour l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou des bâtiments. Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité. Les installations devront être laissées en bon état pour une réutilisation industrielle.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R 512-39-1 et suivants de la partie réglementaire du code de l'environnement livre V – titre 1^{er} - chapitre II) et en particulier :

- L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.
- Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :
 - L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux,
 - L'élimination et l'évacuation des déchets,
 - La dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués,
 - L'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
 - La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Tous les documents, rapports, études relatifs à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au préfet. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

Je vous adresse, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Joël VASQUEZ

